



# Structure du cours

- I. Les fonctions des stewards
- II. La formation des stewards
- III. Solliciter une désignation
- IV. Matériel utile / nécessaire
- V. Tenue / équipements
- VI. Harnachement
- VII. Abus du cheval
- VIII. Warm-up du saut d'obstacles
- IX. Rapport du chief steward
- X. Key Event Requirements
- XI. Exemples / Discussion ouverte / feed back



# I. Les stewards : leurs fonctions

## Art. 515.7 Responsabilités du Chief Steward et son équipe

Les responsabilités des stewards consistent à supporter le CO, les autres officiels techniques et les athlètes durant tout le concours dans l'esprit de ce règlement et surtout en ce qui concerne le Code de Conduite et le bien-être du cheval.

Leur tâche concerne entre autres dans le planning et la supervision de toutes activités telles que exercices, échauffements, écuries, inspections etc. ; ils travaillent étroitement avec le CO, les athlètes, les autres officiels techniques (l'équipe de réparation des obstacles, le service médical, le vétérinaire, ...), le DT et le GJ.



# I. Les stewards : leurs fonctions

Suivant le "FEI stewards manual"

Stewarding motto : "Help, prevent, intervene"



# I. Les stewards : leurs fonctions

## Aider :

**Aider les athlètes et toutes les personnes impliquées dans le concours**

- **organisateurs** (ex. : aller chercher les véhicules mis à disposition par le sponsor; contribuer au déplacement d'une partie d'installation, monter les obstacles du paddock, ...)
- **officiels** (ex. : informer un juge de dressage de l'absence ou du retard d'un participant, recueillir des témoignages, ...)
- **cavaliers** (ex. : renseigner un cavalier sur le n° de la piste où il est attendu, tenir les guêtres ou la cravache pendant la reprise, ...)
- **vétérinaire** (ex. : accompagner un cheval jusqu'au box anti-doping, contrôle des passeports, microchips, vaccinations, ...)



# I. Les stewards : leurs fonctions

Prévenir :

Veiller :

- **au respect et au bien-être du cheval**, au paddock, dans les boxes et les camions, sur les aires d'échauffement (ex: cheval laissé sans surveillance et sans eau sur le parking, ...)
- **à la régularité du concours et au respect des règles** (ex. : empêcher l'utilisation de matériel interdit ou de nature à avantager un cavalier, faire respecter les hauteurs maximales au paddock de CSO, ...)
- **à la sécurité des cavaliers** (ex. : vérifier les équipements de sécurité avant le départ du cross, déplacer tout élément pouvant présenter un danger pour les chevaux ou les cavaliers, ...)



# I. Les stewards : leurs fonctions

## Intervenir :

### Rapporter au jury de terrain et au délégué technique :

- les violations des règles répétées malgré un avertissement préalable (ex. : non respect du port d'un casque de protection,...)
- les comportements incorrects ou dangereux vis-à-vis d'autres intervenants au concours (athlètes, officiels, organisateurs, commissaires d'obstacles, bénévoles, ...)
- tout cas de maltraitance d'un cheval (ex. : usage excessif de la cravache ou des éperons; présence de sang, ...) ;

Rem. : veiller à recueillir les preuves ou témoignages



# I. Les stewards : leurs fonctions

## Pouvoirs :

En concours national ou communautaire, un steward ne dispose d'aucun pouvoir disciplinaire

- Tout incident (violation des règles; abus du cheval; comportement incorrect envers toute personne impliquée dans le concours) doit être rapporté au délégué technique ou au président du jury, et mentionné pour rappel dans le rapport du chief steward
- Toute remarque doit être formulée de manière courtoise



# I. Les stewards : leurs fonctions

Remarque :

Un steward n'est pas *(du moins en principe !)* le préposé à l'appel des cavaliers



# I. Les stewards : leurs fonctions

## Tenue :

- Pas de "dress code" particulier pour les stewards mais
- Les officiels veilleront à porter une tenue appropriée, et ne portant préjudice à l'image de la discipline  
(*éviter baskets, jeans, T-shirts, ...*)



# II. Formation des stewards

(art. 511.4)

## Candidat steward N1 :

- Avoir une connaissance suffisante des langues nationales FR/NL  
Remarque : La qualification comme steward est régie par le règlement national, et permet d'officier sur tous les concours, quelle que soit la ligue organisatrice; en cas de difficulté, l'anglais (ou l'aide d'un collègue) peut souvent vous permettre d'être compris
- Avoir une expérience de la discipline (cavalier, propriétaire, organisateur,...)
- Au cours d'une période de max. 2 ans :
  - Suivre au moins une fois un séminaire de concours complet (recyclage)
  - Officier 2 fois comme stagiaire aux côtés d'un steward N1 ou N2



# II. Formation des stewards

## Steward N1 :

- Remplir les conditions pour être candidat steward N1
- Au cours d'une période de max. 2 ans :
  - Suivre au moins une fois un séminaire de concours complet (recyclage)
- Réussir l'examen de steward N1
  - Ecrit : connaissance du règlement national (à livre ouvert)
  - Oral : - discussion autour de l'examen écrit  
- résolution de quelques cas pratiques
  - Pratique : - sur un concours, supervisé par un steward N2

N.B. La formation est de la compétence des Ligues, mais la nomination doit être approuvée par la Commission Nationale



# II. Formation des stewards

## Steward N2 :

- Etre steward N1 depuis min. 2 ans
- Au cours de cette période de 2 ans :
  - Avoir officié 2 fois comme assistant d'un steward N2
  - Avoir officié 2 fois soi-même comme steward
- Réussir l'examen de steward N2
  - Ecrit : connaissance du règlement national (à livre ouvert)
  - Oral : - discussion autour de l'examen écrit  
- résolution de quelques cas pratiques
  - Pratique : - stage supervisé par un steward N2 ou FEI



## II. Formation des stewards

### Candidat Steward FEI :

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2025**, les assistants stewards officiant sur les concours internationaux devront posséder, au minimum, le statut de Steward FEI lev. 1.

Pour éviter que nos organisateurs ne doivent faire appel à des stewards étrangers (y compris pour les assistants), la FRBSE et les ligues encouragent toutes les personnes qui le souhaitent à suivre la formation FEI (online). La condition d'ancienneté a été supprimée.

Le règlement 2025 a été adapté et précise que **l'obtention du statut de FEI Steward prévaut sur le trajet de formation antérieur.**



# II. Formation des stewards

## Candidat Steward FEI :

Satisfaire aux conditions des règlements FEI :

- Posséder une connaissance de l'anglais, min. niveau A2 (capacité de communiquer lors de tâches simples et habituelles sur des sujets familiers)
  - Avoir sa candidature soutenue par la fédération nationale : demande écrite à adresser à la FRBSE ([diana@equibel.be](mailto:diana@equibel.be)) + copie à la LEWB ([elise@lewb.be](mailto:elise@lewb.be)), à valider par la Commission nationale
  - Avoir une expérience des concours complets nationaux
  - Suivre le cours online et réussir l'examen correspondant, puis passer une interview (également online) avec le responsable du cours
  - Être 'fit' pour officier (limite d'âge supprimée)
- **Steward FEI lev.1 :** - **Chief steward s/ CCI1\***  
- **Assistant steward s/ CC1\* à CCI4\***



# II. Formation des stewards

## Candidat Steward FEI :

Conditions pour maintien du statut :

- Passer chaque année (avant le 30/04) un 'assessment' online
- Suivre un cours de maintenance tous les 3 ans
- Par période de 3 ans, avoir officié comme Steward lev. 1 au moins sur 2 concours FEI

Explications détaillées :

[https://inside.fei.org/system/files/FEI\\_EVENTING\\_EDUCATION\\_SYSTEM.PDF](https://inside.fei.org/system/files/FEI_EVENTING_EDUCATION_SYSTEM.PDF)



# III. Solliciter une désignation

## Concours LEWB :

- Formulaire à remplir avec disponibilités remis à la LEWB, et transmis aux organisateurs.

Nom :  
Prénom :  
Adresse e-mail :  
Tel. mobile :

Calendrier de concours complet 2025				Vos disponibilités (*)	Vos remarques
du 19 au 21/04 (PSIqum)	PSV	Waregem	CCN + communautaire		
du 21/04 (PSIqum)	LEWB	Marchin	accueil & Niv. 1		
du 01/05 (Niv du travail)	LEWB	Orp	Niv. 2 & 3		
du 01 au 04/05	LEWB	Orp	CC	Uniquement FEI	
sa.17 & di.18/05	LEWB	Orp	CCN + communautaire		
sa.31/01 & di.01/06	LEWB	Ciney	CCN + communautaire		
sa. 05/06 (Pentecôte)	LEWB	Marchin	accueil & Niv. 1		
sa.24 & di.25/06	LEWB	Marchin	CCN + communautaire		
sa. 5 & di. 06/07	PSV	Maarkedal	CCN + communautaire		
du 09 au 13/07	PSV	Minderhout	CC	Uniquement FEI	
du 19 au 21/07	PSV	Genk	CCN + communautaire		
di. 27/07	LEWB	Fiat	communautaire		
du 31/07 au 03/08	PSV	Wolke	CC	Uniquement FEI	
di. 10/08	PSV	Brugge	CCN + communautaire		
du 13 au 17/08	LEWB	Anillo	CC	Uniquement FEI	
sa. 23 & di. 24/08	LEWB	Orp	CCN + communautaire		
di. 07/09	LEWB	Natynal	communautaire		
du 19 au 21/09	PSV	Waregem	CCN + communautaire		
sa. 28 & di. 29/09	PSV	Merklplas	CCN + communautaire		

(\*) pour les concours LEWB, les disponibilités seront communiquées aux organisateurs, auxquels revient de choisir les officiels qu'ils souhaitent inviter pour les concours PSV, nécessité de communiquer vos disponibilités et votre intérêt via la plateforme "Brida" (cf. explications procédure dans le slide-show)



# III. Solliciter une désignation

## Concours PSV :

- Remarque préliminaire : Les stewards sont formés par les ligues, mais ont une qualification nationales → possibilité d'officier sur tous les concours nationaux et communautaires, quelle que soit la ligue à laquelle ils sont affiliés.
- Les concours PSV sont administrés via la plateforme "BRIDLE"  
<https://www.bridle.be/ords/>  
→ Il est nécessaire d'introduire sur cette plateforme vos disponibilités et intérêts pour officier sur ces concours



# III. Solliciter une désignation

## Concours PSV :

### Procédure

- 1. Créer un compte

Welkom bij  
**BRIDLE**  
LEDENPLATFORM

**PAARDENSPORT**  
VLAANDEREN

Onthoud mij

Login

Wachtwoord vergeten [Account aanmaken](#)

Inloggen als club



# III. Solliciter une désignation

## Concours PSV :

### Procédure

- 2. Se connecter

Welkom bij  
**BRIDLE**  
LEDENPLATFORM

**PAARDENSPORT**  
VLAANDEREN

Onthoud mij

[Inloggen als club](#)

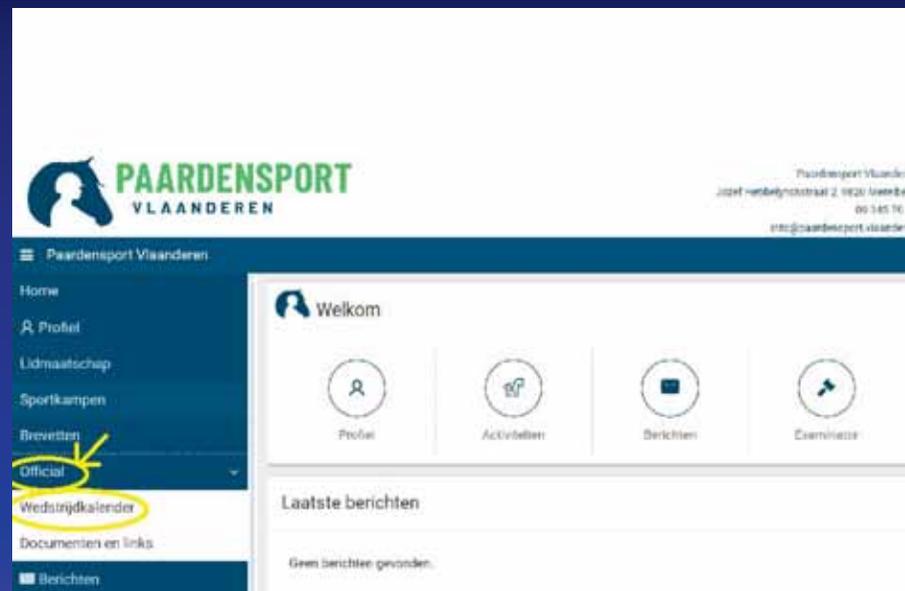


# III. Solliciter une désignation

## Concours PSV :

### Procédure

- 2. Se connecter

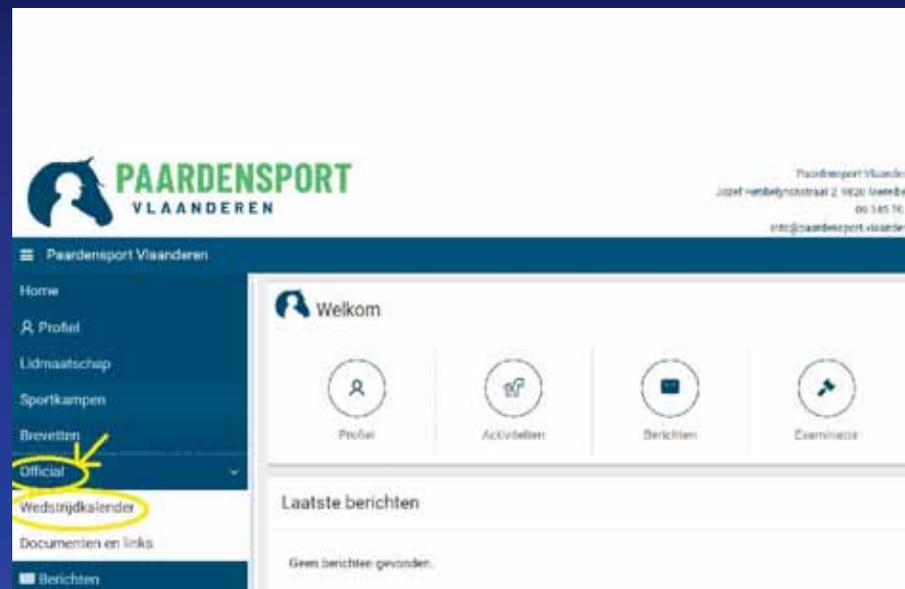


# III. Solliciter une désignation

## Concours PSV :

### Procédure

- 3. Cliquer sur l'onglet "official" , puis "wedstrijdkalender"

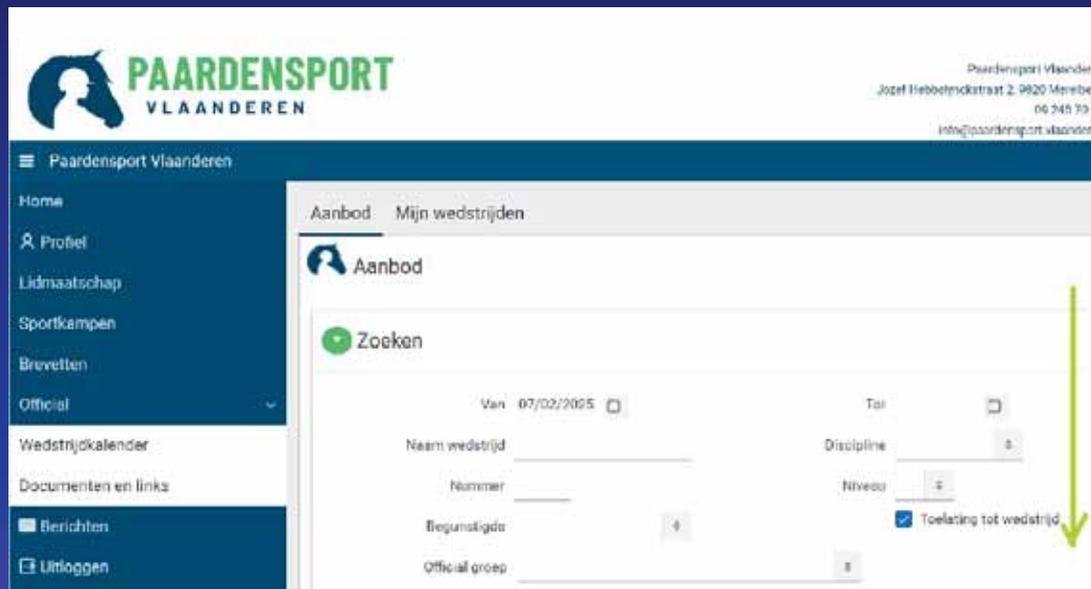


# III. Solliciter une désignation

## Concours PSV :

### Procédure

- 4. Faire descendre la fenêtre jusqu'à faire apparaître le calendrier des concours



The screenshot shows the website interface for Paardensport Vlaanderen. The header includes the logo and contact information: "Paardensport Vlaanderen, Jozef Hebeelsckestraat 2, 3920 Mellebeke, 06 248 99 11, info@paardensport.vlaanderen". A navigation menu on the left lists: "Home", "Profiel", "Lidmaatschap", "Sportkampen", "Brevetten", "Official", "Wedstrijdkalender", "Documenten en links", "Berichten", and "Uitloggen". The main content area is titled "Aanbod" and "Mijn wedstrijden". It features a search bar with a "Zoeken" button and a date range set to "Van 07/02/2025" to "Tot". Below the search bar are input fields for "Naam wedstrijd", "Discipline", "Nummer", "Niveau", "Begunstigde", and "Official groep". A checkbox labeled "Toelating tot wedstrijd" is checked. A green arrow points downwards from the search bar area, indicating the action of scrolling down to view the competition calendar.



# III. Solliciter une désignation

## Concours PSV :

### Procédure

- 5. Les concours de toutes les disciplines, pour un mois déterminé, apparaissent en bleu; cliquer sur celui qui vous intéresse

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
7	8	9	10	11	12	13
					Silver Hasselt Syntra (Sint-Niklaas)	Silver Hasselt Syntra (Sint-Niklaas)
14	15	16	17	18	19	20
				Gold Sint Katelijne Waver	Gold Sint Katelijne Waver Hidalgo (Maldegem) Waregem	Hidalgo (Maldegem) Waregem
21	22	23	24	25	26	27
Gold Sint Katelijne Waver Waregem	STX Cyclus Meerdonk	STX Cyclus Meerdonk		Gold Lier STX Cyclus Meerdonk	Gold Lier STX Cyclus Meerdonk STX Gouden	Gold Lier Stal Baukeland (Melsele)



# III. Solliciter une désignation

## Concours PSV :

### Procédure

- 6. La fenêtre qui s'ouvre vous invite à introduire, par un menu déroulant, votre groupe "officialgroep CCN" et votre fonction "steward", ainsi que le nombre de km (aller-retour) depuis votre domicile.

Enregistrer en cliquant sur "Opslaan"

Wedstrijd afvaardiging dagdeel detail

Persoon: Maquet Philippe (10100054)

Wedstrijd: Waregem

Datum: 19/04/2025

Status: Aangevraagd

Official groep: Officialgroep CCN

Official taak: Steward nationaal

Dagvergoeding totaal

Extra vergoeding

Opmerking

Kilometers totaal: 360

Opslaan



# III. Solliciter une désignation

## Concours PSV :

### Procédure

- 6. Le(s) concours pour le(s)quel(s) vous vous êtes enregistré apparaît maintenant en vert : vous êtes repris dans la liste des officiels disponibles pour ce(s) concours.

A l'approche du concours, vous serez contacté par l'organisateur et/ou PSV pour confirmer votre engagement (ou non)

					(Melsela) STX Cycilus Lier	(Melsela) STX Cycilus Lier			
7	8	9	10	11			12 Silver Hasselt Syntro (Sint-Niklaas)	13 Silver Hasselt Syntro (Sint-Niklaas)	
14	15	16	17	18	Gold Sint Katelijne Waver	Gold Sint Katelijne Waver		19 Hidalgo (Maldegem) Waregem	20 Hidalgo (Maldegem) Waregem
21	22	23	24	25	Gold Lier STX Cycilus Meerdonk	Gold Lier STX Cycilus Meerdonk		26 Gold Lier STX Cycilus Meerdonk	27 Gold Lier Stal Baukeland (Melsela) STX Gouden



# IV. Matériel nécessaire / utile

Remarque préliminaire :

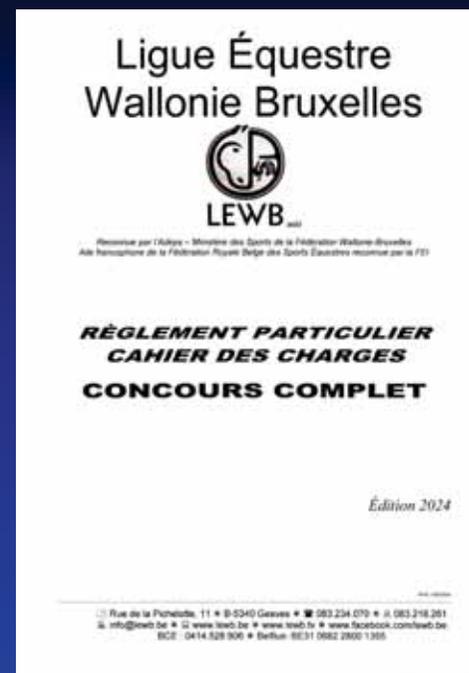
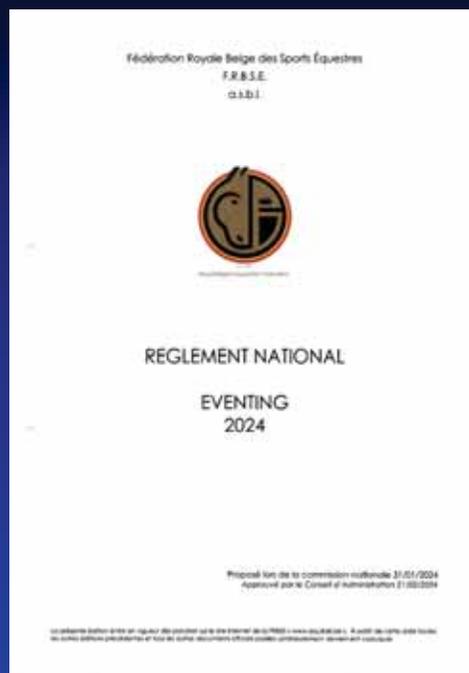
Il n'est pas obligatoire de pouvoir répondre directement à toutes les questions qui vous seront posées.

Par contre, en cas de doute, il faut savoir où trouver la réponse correcte



# III. Matériel nécessaire / utile

## Règlements



# III. Matériel nécessaire / utile

## Règlements



# III. Matériel nécessaire / utile

## Règlements

Pour clarification relative aux équipements autorisés ou non :

Cf. site [www.inside.fei.org/fei/disc/eventing](http://www.inside.fei.org/fei/disc/eventing) >

*FEI Eventing Guidelines on Use of Tack, Equipment and Dress 2023*



Supprimé du site FEI



*Remplacé par : FEI TackApp  
(à télécharger sur smartphone ou tablette)  
ou page tack.fei.org sur pc*

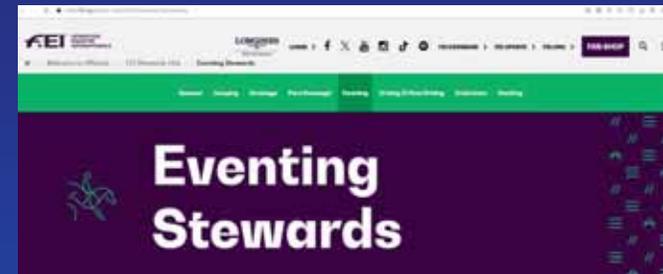
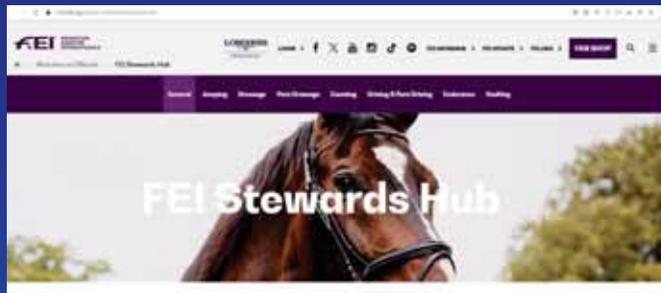


# III. Matériel nécessaire / utile

## Manuels pour stewards

Les anciens manuels pour stewards ont, malheureusement, été supprimés du site de la FEI, et ont été remplacés par un "hub" spécifique pour la fonction, qui paraît, à ce stade, peu satisfaisant :

<https://inside.fei.org/fei/your-role/officials/stewards-hub>



# III. Matériel nécessaire / utile

## Manuels pour stewards

Pour la partie "Jumping", un manuel de stewarding (dernière version mise à jour en 01/2025) est disponible sur Equibel, et peut nous être très utile

<https://equibel.be/wp-content/uploads/2025/01/2025-Manuel-Stewarding-V5.pdf>



N.B. : être attentif aux quelques différences entre les disciplines (p.ex. interdiction des rênes allemandes en concours complet, profondeur des cuillers, ...)



# III. Matériel nécessaire / utile

## Général



# III. Matériel nécessaire / utile

## Dressage / saut d'obstacles / cross



## V. Tenue / équipements (art. 538)

### Remarque importante :

- *Les séries CCI sont régies par le règlement FEI*  
*Les séries nationales niveau 4, CNC1\* 105 cm, CNC2\* 110 cm et CNC3\* 115 cm sont régies par le règlement FRBSE*  
*Les séries accueil, niveaux 1, 2 et 3 (hauteurs  $\leq 90$  cm) sont des épreuves communautaires et sont régies par les règlements particuliers de la ligue organisatrice (LEWB ou PSV)*
- *A partir de cette année 2024, un effort important a été consenti par les Commissions en vue d'harmoniser les différents règlements*



# V. Tenue/ équipements (art. 538)

## 1. Cheveux :

- Si un athlète a naturellement des cheveux longs, ils doivent être attachés courts et soignés (pour toute la compétition)



# V. Tenue/ équipements (art. 538)

## 2. Casque de protection :

- obligatoire pour toute personne à cheval
- fixation à 3 points; conforme aux standards internationaux reconnus (*cf. [www.inside.FEI.org](http://www.inside.FEI.org) > rules > FEI > List of the applicable international testing standards for Protective Headgear*)
- jugulaire correctement attachée
- N.B. Il n'y a pas de norme propre au concours complet, même s'il est préférable que le casque soit sans visière rigide



# V. Tenue/ équipements (art. 538)

## 3. Pour la phase de dressage :

- Veste de concours, d'une seule couleur ; des accentuations discrètes (p. ex. col de teinte différente / liseré fin / strass) sont acceptables
- Chemise (chemisier) avec cravate blanche (ou jabot pour les dames)
- Gants obligatoires, adaptés à la pratique de l'équitation, blancs, blanc cassé ou de la même couleur que la veste
- Pantalon blanc, blanc cassé ou beige
- Bottes noires ou de couleur sombre (*cf. remarque*)
- Remarques :
  - ✓ Bottillons avec chaps lisses de même couleur également autorisés (pas de nubuck, franges, ...)
  - ✓ Tenue de service autorisée pour les militaires



# V. Tenue/ équipements (art. 538)

## 3. Pour la phase de dressage :

- Quid "frac" et "mini frac" ? A partir de quel niveau ?



# V. Tenue/ équipements (art. 538)

## 3. Pour la phase de dressage :

Remarque : il y a, tant dans le règlement FEI que dans celui de la FRBSE, une contradiction à propos des bottes entre :

- l'art. 538.1 (Général) : "*Les bottes portées lors du dressage et du jumping doivent être noires, éventuellement avec revers marron, ou brunes*"
- L'art. 538.2 (Epreuve de dressage) : "*Bottes noires ou de couleur sombre*"

Il existe sur le marché des bottes de couleurs sombres, autres que noires ou brunes (bleu marine, anthracite, ...), qui paraissent devoir être acceptées sur base de l'article 538.2



# V. Tenue/ équipements (art. 538)

## 4. Pour la phase de saut d'obstacles :

- En principe, même tenue que pour le dressage mais gants non obligatoires

Remarque : Si le départ du cross suit immédiatement la phase de saut d'obstacles, tenue de cross réglementaire autorisée (incl. protège-dos et dossard)

## 5. Pour la phase de cross :

- Tenue légère autorisée, mais sont obligatoires :
  - Casque de protection
  - Bottes ou bottillons avec chaps
  - Gilet de protection ("Body protector") (\*) + porte-dossard & dossard
  - N° de personne à contacter en cas d'urgence



## V. Tenue/ équipements (art. 538)

### 5. Pour la phase de cross :

Remarques importantes :

- *une simple protection du dos n'est pas considérée comme un "Body protector".*



- *Le port d'un gilet air-bag souple est facultatif; il ne remplace en aucun cas le gilet de protection obligatoire et doit être porté par-dessus celui-ci.*



# V. Tenue/ équipements (art. 538)

## 6. Cravache : (facultatif)

- Phase de dressage :
  - max. 120 cm (hors tout) pour chevaux (\*)
  - max. 100 cm (hors tout) pour poneys (\*)

(\*) ne peut être portée autour du ring et pendant la reprise (cf. art. 538.1.2.1), sauf pour les séries accueil, niv.1, 2, et 3 (épreuves communautaires)
- Phases de saut d'obstacles et de cross
  - max. 75 cm

Elle ne peut être plombée à l'extrémité, ni blesser le cheval



# V. Tenue/ équipements (art. 538)

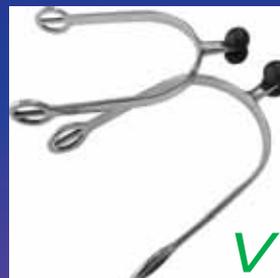
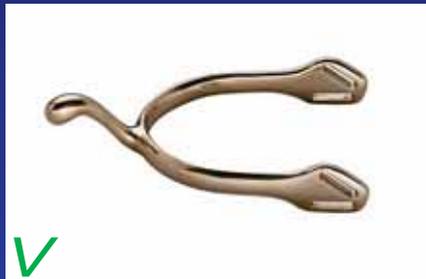
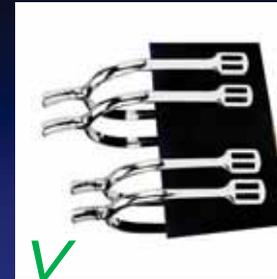
## 7. Les éperons :

- en plastique ou métal
- tige max. 4,0 cm, mesurée à partir de la botte
  - Remarque : en CCC LEWB, longueur limitée à 2,5 cm dans les séries poneys (à confirmer !)
- tige dirigée vers l'arrière, et si courbée, dirigée vers le bas
- molettes et roulettes interdites
  - Remarque : en CNC (soit à partir des séries Niveau 4), roulettes sans dents autorisées hormis pour les séries "poneys"



# V. Tenue/ équipements (art. 538)

## 7. Les éperons : autorisés



# V. Tenue/ équipements (art. 538)

## 7. Les éperons : interdits

Eperons à molettes dentelées (toutes séries),  
ou lisses (pour CCC et CNC séries poneys)



Pointes, ou dents, dirigées latéralement

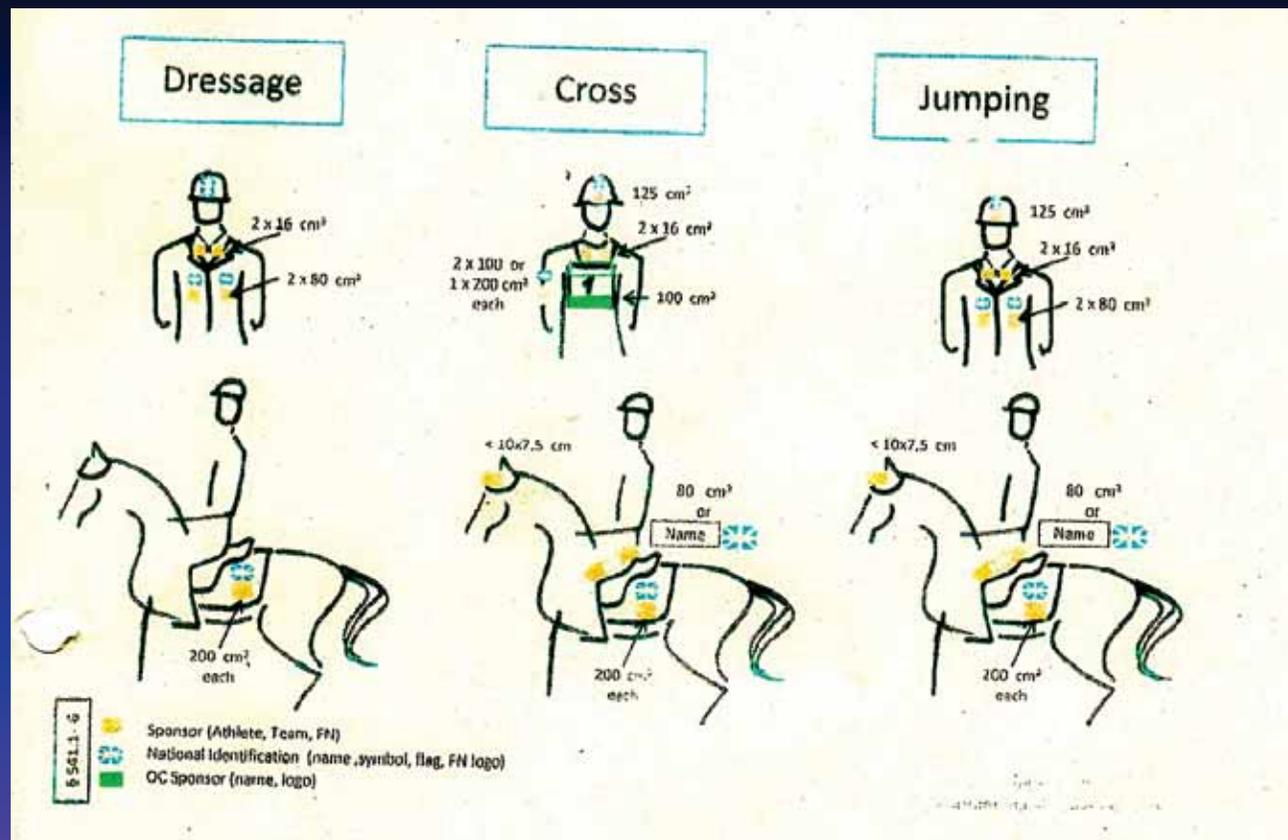


Eperons à disque plat



# V. Tenue/ équipements (art. 538)

## 8. Port de publicité : (cf. art. 541)

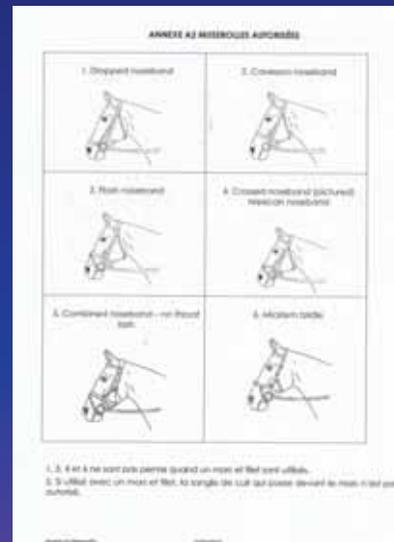


# VI. Harnachement (art. 539)

## 1. Bridons :

### 1.a Phase de dressage

- bridon autorisé (doit être en cuir ou matériau similaire, et inclure un frontal; l'utilisation d'un collier de chasse est permise)
- muserolle serrée de manière à ne pas blesser le cheval



# VI. Harnachement (art. 539)

## 1.a Phase de dressage

- bridon autorisé (doit être en cuir **ou matériau similaire**)



Synthétique  
(ex. biothane)



Pièce de mouton autorisée  
sous le croisement des 2  
lanières

Des petits clips peuvent  
être utilisés à la place des  
boucles pour l'attache de la  
muserolle et de la sous-  
gorge (mais pas pour le  
cross)



# VI. Harnachement (art. 539)

## 1.a Phase de dressage

- bridons non autorisés



X



X



X



Clips non autorisés sur le mors

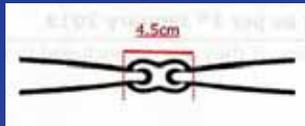


# VI. Harnachement (art. 539)

## 2. Mors :

### 2.a Phase de dressage

- Mors autorisé
  - doit être en métal ou en plastique/caoutchouc rigide/cuir (ne peut être altéré lorsqu'il est mâché par le cheval)
  - ne peut blesser le cheval
  - diamètre minimum du filet (mesuré à la jonction de l'anneau) :
    - pour chevaux **14 mm**
    - pour poneys **10 mm**
  - si double jointure, la partie centrale ne peut excéder 4,5 cm



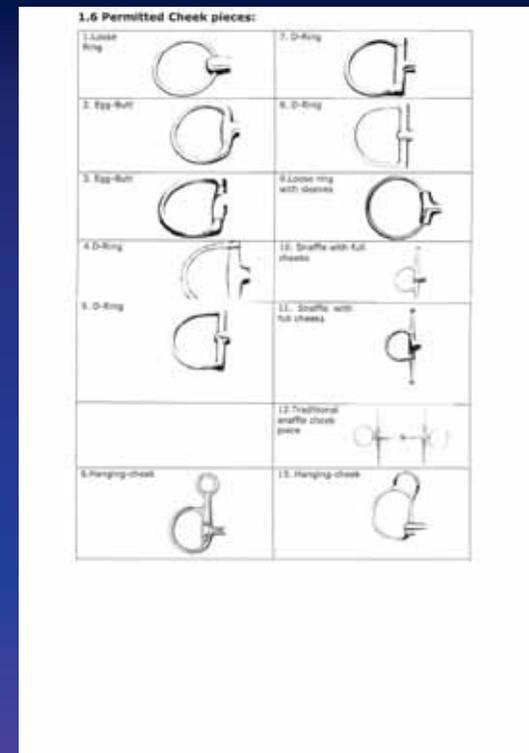
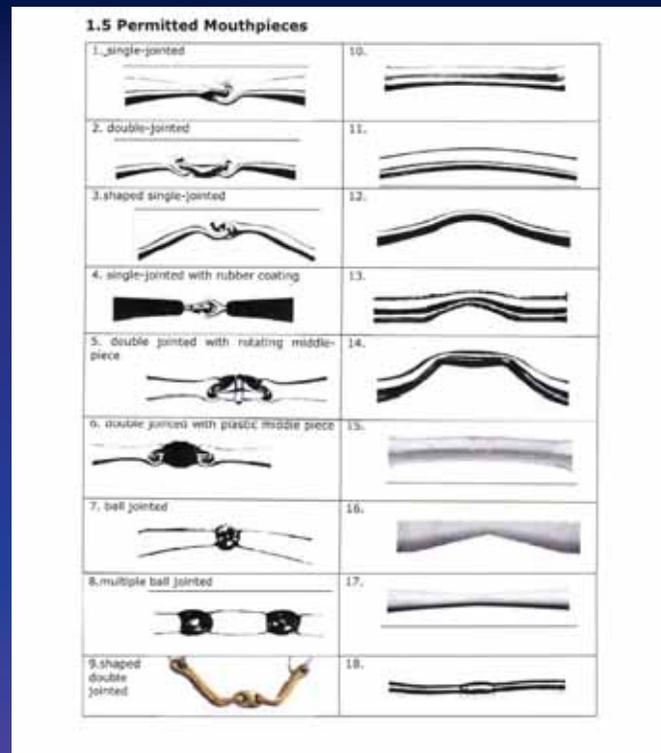
Remarque : Principe général : pour l'épreuve de dressage, ce qui n'est pas explicitement autorisé est interdit



# VI. Harnachement (art. 539)

## 2.a Phase de dressage

- Mors autorisés

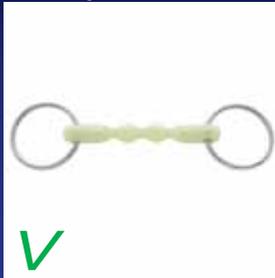


# VI. Harnachement (art. 539)

## 2.a Phase de dressage

- Mors autorisés

- Mors préformé en forme de vague ("wavy bit")



- Mors avec 1 (seul) élément rotatif central



# VI. Harnachement (art. 539)

## 2.a Phase de dressage

- Mors autorisés
  - Mors avec anneaux coulissants



# VI. Harnachement (art. 539)

## 2.a Phase de dressage

- Mors autorisés
  - Mors avec passage de langue (max. 30 mm)



- Mors en fibre tressée (nouveau !)



# VI. Harnachement (art. 539)

## 2.a Phase de dressage

- Mors interdits

- mors "cable", à simple ou double brisure (risque de pincement de la langue); autorisé seulement pour le saut d'obstacles



- mors avec pièce centrale bloquant la langue



# VI. Harnachement (art. 539)

## 2.a Phase de dressage :

- Mors interdits
  - mors "golden wing" (avec simple ou double brisure)



- mors à double anneaux



# VI. Harnachement (art. 539)

## 2.a Phase de dressage :

- Mors interdits

- mors avec brisures multiples (max. 2 brisures autorisées)



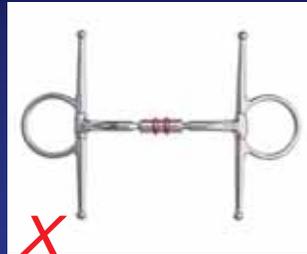
- mors avec disques sur les côtés (effet de "gardes")



# VI. Harnachement (art. 539)

## 2.a Phase de dressage :

- Mors interdits
  - mors avec éléments rotatifs multiples

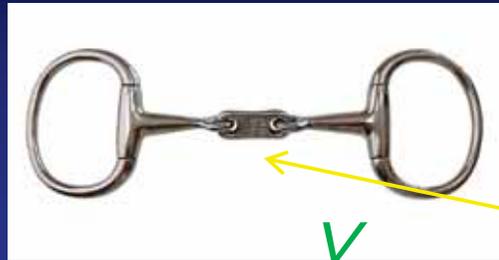


# VI. Harnachement (art. 539)

## 2.a Phase de dressage :

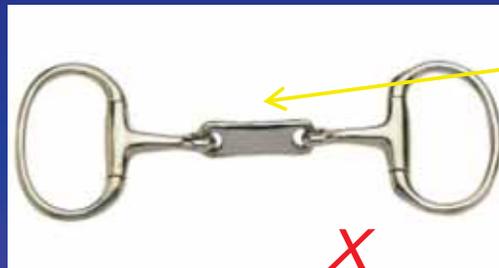
- "French Link" vs "Dr. Bristol"

- French link :



La plaque centrale se pose verticalement par rapport à la langue

- Dr. Bristol :



La plaque centrale se pose à plat sur la langue



# VI. Harnachement (art. 539)

## 2.b Phases de saut d'obstacles et de cross :

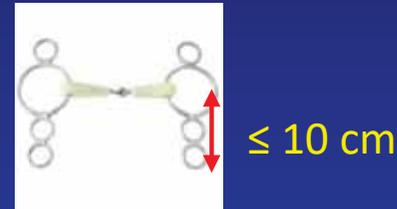
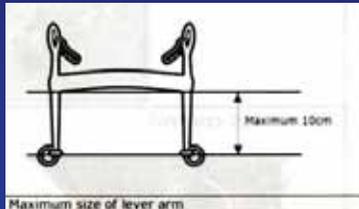
- En principe, tous les mors sont autorisés, pour autant qu'ils ne puissent blesser le cheval
  - Exemple : mors "cable" interdit (risque de pincement de langue)



# VI. Harnachement (art. 539)

## 2.b Phases de saut d'obstacles et de cross :

- En principe, tous les mors sont autorisés, pour autant qu'ils ne puissent blesser le cheval
  - Remarques : pour le cross-country
    - ❖ mors avec un bras de levier (p.ex. pelham, pessoa, ...) : le bras de levier ne peut dépasser 10 cm (\*)



(\*) La longueur du levier se mesure, en ligne droite, du point le plus bas où le mors est arrêté, jusqu'au point le plus bas du bras de levier



# VI. Harnachement (art. 539)

## 3. Bonnet couvre-oreilles :

- toujours autorisé (mais peut être contrôlé par un steward après la reprise)
- doit permettre le mouvement des oreilles
- ne peut couvrir les yeux
- doit être discret par la forme et la couleur
- ne peut être attaché à la muserolle (pour aucune des épreuves)



# VI. Harnachement (art. 539)

## 4. Masque :

- autorisé uniquement pour la phase de saut d'obstacles et aux paddocks (interdit pendant l'épreuve de dressage et le cross)
- doit permettre le mouvement des oreilles
- ne peut couvrir les yeux



- ✓ jumping
- ✗ dressage & cross



- ✗ toutes les épreuves

*N.B. peut être autorisé au paddock à la discrétion du chief steward*



# VI. Harnachement (art. 539)

## 5. Divers :

### 5.a. Phase de dressage

- Sont interdits, sous peine d'élimination :
  - Rondelles (bit guards)
  - martingales et tout type d'enrênement (même au paddock); **les arrêts de martingale sur les rênes sont toutefois autorisés**
  - oeillères
  - peau de mouton ou tout autre matériel sur les montants du bridon et la muserolle (hormis peau de mouton sous le croisement de muserolle mexicaine)
  - bouchons d'oreille (mais bonnet autorisé, même en textile atténuant le bruit)
  - guêtres et bandages, y compris body bandage
- N.B. Le port d'un collier de chasse (poitrail) est autorisé  
Le port d'un cache-naseaux est désormais autorisé



# VI. Harnachement (art. 539)

## 5.b. Phases de saut d'obstacles et de cross :

- Hackamores : autorisés sous les restrictions suivantes pour le cross-country
  - Longueur des bras de levier max. 24 cm (mesuré en ligne droite entre le milieu de l'anneau supérieur et le milieu de l'anneau inférieur)
  - Ne peuvent être utilisés sans mors → side-pulls non autorisés
  - Utilisation interdite en séries poneys



Hackamore (sans mors)  
- saut d'obstacles ✓ (sauf poneys)  
- cross-country ✗ (sauf poneys)



Side-pull



Hackamore (avec mors)  
- saut d'obstacles ✓ (sauf poneys)  
- cross-country ✓ (sauf poneys)



# VI. Harnachement (art. 539)

## 5.b. Phases de saut d'obstacles et de cross :

- Les rênes doivent être attachées au mors, ou directement au bridon
- Pour le cross-country :
  - L'utilisation d'une sous-gorge est obligatoire
  - Lorsqu'une sangle de cou est utilisée, elle doit être attachée à la selle ou à la martingale



# VI. Harnachement (art. 539)

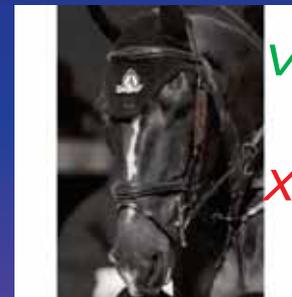
## 5.b. Phases de saut d'obstacles et de cross :

- Sont interdits :
  - martingales fixes (martingale coulissante autorisée)
  - rênes allemandes et autres enrênements (même au paddock)  
*(Différence avec CSO !)*
  - toute forme d'œillères (y compris peau de mouton ou tout autre matériel sur les montants du bridon)
  - exception : pour la phase de saut d'obstacles, l'ajout de pièces de cuir, de mouton ou similaire est autorisé si diamètre  $\leq$  3 cm



✓ - saut d'obstacles

✗ - cross-country



✓ - saut d'obstacles

✗ - cross-country



# VI. Harnachement (art. 539)

## 6. Hipposandales :

- autorisées uniquement pour la phase de saut d'obstacles



Remarque : l'ensemble des éléments attachés à une jambe ne peut excéder 500g (*en dehors des fers ou matériel de substitution*)



# VI. Harnachement (art. 539)

## 7. Les guêtres

- Spécifiquement pour la phase de saut d'obstacles
    - maximum 500g par jambe
    - ne peuvent blesser le cheval (par exemple : pointes en plastique dur englobées dans la mousse de protection)
    - seules les fixations unidirectionnelles sont autorisées (velcro ou crochets; fixations par boucles interdites)
    - si une seule lanière, largeur minimale 5cm; si 2 lanières, largeur minimale 2,5cm chacune
    - Hauteur maximum 20cm
- (sauf guêtres arrières en séries jeunes chevaux) :
- Couverture uniquement côté intérieur du boulet
  - Hauteur max **16cm**
  - Fermeture uniquement par bandeaux velcro non élastiques largeur min. 5 cm



# VI. Harnachement (art. 539)

## 7. Les guêtres

- Spécifiquement pour la phase de saut d'obstacles
  - Un élément additionnel sous le corps de la guêtre pour la protection du paturon est autorisé, pour autant qu'il soit fait de matériau pliable et souple

(\*) Les restrictions ne s'appliquent pas lorsque les cavaliers sont autorisés à disputer le saut d'obstacles en équipement de cross



# VI. Harnachement (art. 539)

## 7. Les guêtres

- Spécifiquement pour la phase de saut d'obstacles  
(*tableau de synthèse*)

**FEI EVENTING**

**Chart Hind boots for Jumping**  
The below chart is taken from the FEI Manual for Jumping Stewards and has been adapted to match Eventing categories.  
For further information, please refer to the Jumping rules, art 257 & to the [FEI Manual for Jumping Stewards-Annexes: Annex XI](#)

FEI JRs 2022 Art 257.2.4 & 5	All length/ heights are cm	Max length/ Height longest point	Fasteners (straps)					
			Type	Number	Min width	No elastic	Elastic	
All levels	CCIYH only	Young Horse Hind Boots	16	Velcro only	1	5.00	✓	
				Stud, hook, pull-back, click, buckles not allowed				
		Inside protection only	20	Velcro	1	5.00	✓	✓
					2	Each 2.50	✓	✓
				Stud	1	2.50		✓
					2	Each 2.50		✓
				Hook	1	2.50		✓
					2	Each 2.50		✓
				Pull-back, click, buckles not allowed				
					Double shell/wrap around	20	Velcro	1
	2	Each 2.50						✓
	Stud	1	2.50					✓
		2	Each 2.50					✓
	Hook	1	2.50		✓			
		2	Each 2.50		✓			
Pull-back, click, buckles not allowed								
All categories	Fetlock ring		Allowed providing it is properly adjusted and loose					
	Pastern bands		Allowed: Pastern bands may be used around the pastern providing they are not overtightened.					
	Heel protector with incorporated pastern strap		ALLOWED					

From 01.01.21, the above chart will apply to ALL categories, including Seniors.



# VI. Harnachement (art. 539)

## 7. Les guêtres

- Spécifiquement pour la phase de saut d'obstacles

### a1. autorisées



### a2. autorisées, sauf en séries pour jeunes chevaux



# VI. Harnachement (art. 539)

## 7. Les guêtres

- Spécifiquement pour la phase de saut d'obstacles

### b. interdites

- avec points de compression ou surface abrasive



- avec corps étrangers ajoutés



# VI. Harnachement (art. 539)

## 7. Les guêtres

- Spécifiquement pour la phase de saut d'obstacles

### b. interdites

- avec fermetures par boucles (mais autorisées pour le cross –country !)



- avec fermetures crantées



# VI. Harnachement (art. 539)

## 8. Muserolle :

- Selon le "FEI Code of Conduct for the Welfare of the Horse", les équipements doivent être dessinés et ajustés pour éviter le risque de douleur et de blessure



# VI. Harnachement (art. 539)

## 8. Muserolle :

Jusqu'en 2024



Règle très vague, laissant la place à une large différence d'interprétation !



# VI. Harnachement (art. 539)

## 8. Muserolle :

**Nouvelle règle FEI applicable (pour toutes disciplines !) à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025**

Implémentation d'une jauge standardisée



# VI. Harnachement (art. 539)

## 8. Muserolle :

**Nouvelle règle FEI applicable (pour toutes disciplines !) à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025**

- L'instrument de mesure est (en principe) disponible pour tous (officiels, athlètes, grooms, ...)
- L'instrument doit pouvoir passer aisément entre la muserolle et le plateau nasal, dans un mouvement du haut vers le bas



# VI. Harnachement (art. 539)

## 8. Muserolle :

### Sanctions (cf. règlement vétérinaire FEI, art. 1044.8)

- En cas de contrôle pré-compétition : l'athlète n'est pas autorisé à prendre le départ avant que la muserolle ait été réajustée
- En cas de contrôle pendant la compétition, l'athlète est éliminé et reçoit une "carte jaune«

### Remarque : application en concours nationaux et communautaires reportée jusque 2026

- possibilité d'utiliser la mesure à titre de démonstration, sur base volontaire, mais sans sanction



# VI. Harnachement (art. 539)

## 9. Etriers :

- Principe général : Tout élément ne permettant pas la séparation du pied de l'étrier en cas de chute est strictement interdit.  
Ex : fixation de la botte à l'étrier, par lanières, aimants, ...



Etriers K-vall



# VI. Harnachement (art. 539)

## 9. Etriers :

- Cas particuliers : Etriers à coquille
  - Interdits pour l'épreuve de dressage
  - Pour le cross : autorisés uniquement pour autant que la coquille soit faite de matériau souple



✓



✓



✗

- Par dérogation : La LEWB autorise les étriers à coquille, y compris lors de l'épreuve de dressage, pour les cavaliers de moins de 13 ans montant un poney



# VII. Abus du cheval (art. 526)

## Définition

Tout comportement visant à infliger intentionnellement une souffrance ou un inconfort non nécessaire au cheval

## Exemples (liste non limitative)

- Cravache et/ou éperons utilisés de façon exagérée : marques sur la peau, coups excessivement violents, > 2 coups successifs, coups portés sur la tête, coups portés après élimination...
- Monte irresponsable
- Parades brusques et saccadées, de manière persistante, avec le mors
- Barrer le cheval (p. ex. précipiter volontairement le cheval dans un obstacle au paddock, l'hypersensibiliser (produits irritants), le soumettre à des chocs électriques; guêtres excessivement serrées ou avec points de compression ...)
- Laisser le cheval sans eau ou nourriture



# VII. Abus du cheval (art. 526)

## Licence sociale

### Importance de l'image de la discipline vis-à-vis du public

Licence sociale = acceptation / approbation des pratiques propres à un domaine particulier par les personnes étrangères à ce domaine

N.B. La société évolue : ce qui était accepté il y a 20 ans ne l'est plus nécessairement aujourd'hui

Nombreux exemples dans tous domaines :

- censure → modifications sur couvertures de certains Lucky Luke (cigarette, ...)
- nom "Squaw Valley" (station olympique 1960) jugé raciste → "Palisades Tahoe" en 2021
- débats autour du Père Fouettard, du Sauvage du Carnaval d'Ath, ou de l'exclusion des femmes dans les sociétés folkloriques
- interdiction des manèges de poneys dans les foires, et de l'utilisation d'animaux dans les cirques



# VII. Abus du cheval (art. 526)

## Exemples

### a) Cas "Cesar Parra"

De nombreuses vidéos publiées, notamment sur YouTube, concernant les méthodes de "dressage" utilisées par un cavalier de dressage américain, e.a.



Dès qu'elle a pris connaissance des faits, la FEI a suspendu provisoirement le cavalier américain avec effet immédiat



# VII. Abus du cheval (art. 526)

## Exemples

### b) Cas "Charlotte Dujardin"

Une vidéo publiée, l'an dernier, peu de temps avant les Jeux de Paris , a contraint la championne olympique Charlotte Dujardin de déclarer forfait pour ces Jeux, avant que la FEI ne la suspende à titre provisoire  
N.B. Sanction définitive : suspension 1 an + amende 10.000 CHF



# VII. Abus du cheval (art. 526)

## Exemples

### c) Cas "Annika Schleu" (J.O. Tokyo)

Ce cas, survenu en pentathlon moderne (discipline non régie par la FEI), a amené la fédération internationale à reconsidérer l'équitation comme une des épreuves du pentathlon moderne en vue des Jeux Olympiques de 2028.



## VII. Abus du cheval (art. 526)

Les mentions, dans les médias généralistes, de pareils abus, sont évidemment particulièrement dommageables pour l'image du sport équestre dans l'esprit du grand public, d'autant plus qu'elles sont sciemment orchestrées par des associations malintentionnées (comme PETA).



# VII. Abus du cheval (art. 526)

## Licence sociale

### Importance de l'image de la discipline vis-à-vis du public

En tant qu'officiels, nous devons intervenir pour empêcher tous les comportements qui donnent au public une mauvaise image de la discipline et, d'une manière plus générale, de l'équitation.

### **Il en va de l'avenir du sport équestre !**

Remarque : Toute personne, qu'elle soit ou non officiel sur un concours, a le devoir de rapporter aux officiels tout fait relatif à un abus du cheval dont elle est témoin.

### **Attention aux images postées sur les réseaux sociaux !**



# VII. Abus du cheval (art. 526)

## Sanctions

Toute action qui peut être considérée comme un abus du cheval doit être rapportée immédiatement au Jury de terrain ou au délégué technique (vu absence de pouvoir disciplinaire des stewards), ainsi qu'au chief steward (pour mention dans son rapport).

### Sanctions à la disposition du Jury :

- dans tous les cas considérés comme une atteinte au bien-être du cheval : **carte jaune d'avertissement** (transmise au Secrétaire Général; effacée après 12 mois si absence de récidive) ;
- en fonction de la gravité de l'abus, possibilité de sanctions supplémentaires : pénalité (25 pts); élimination; amende (→ 250 €); disqualification



## VII. Abus du cheval (art. 526)

### Rollkür (ou hyperflexion)

*Les flexions extrêmes de l'encolure ne peuvent être acceptées que pour des périodes très courtes; au cas où l'action se prolonge, le steward doit intervenir pour la faire cesser*



*N.B. Le Rollkür est interdit en Suisse par le Code pénal (considéré comme un délit)*



## VII. Abus du cheval (art. 526)

### Cas particulier : présence de sang sur le cheval

- La présence de sang **peut** indiquer un abus du cheval, mais doit **toujours** être examinée par le jury (tous les cas n'entraînent pas l'élimination ou la délivrance d'un avertissement)
  - le steward constatant la présence de sang sur un cheval (e.a. au paddock, après l'épreuve de jumping ou à l'arrivée du cross) doit prendre avec son smartphone une photo du cheval (identifiable, pour éviter toute contestation), et appeler immédiatement le délégué technique ou un membre du jury de terrain



# VIII. Warm up jumping

L'utilisation de matériel non fourni par l'organisation et approuvé par le (chief)steward est interdit, sous peine de disqualification

Aucune partie d'un obstacle ne peut être tenue par qui que ce soit



Hauteur max. = hauteur du parcours (épreuves poneys)  
hauteur du parcours + 10 cm (épreuves chevaux)



# VIII. Warm up jumping

La barre supérieure peut reposer sur le bord arrière de la cuiller, mais jamais sur le bord avant (risque de blocage)



X

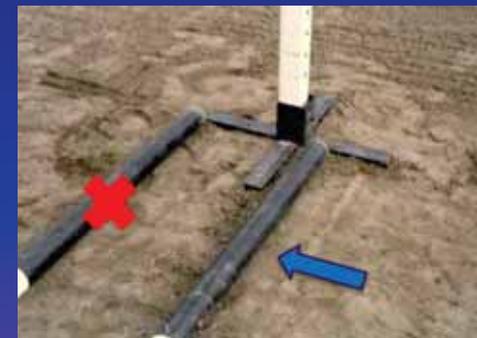
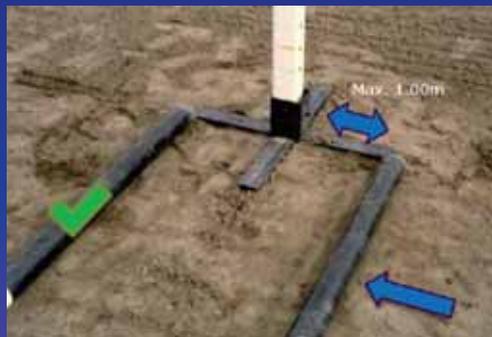
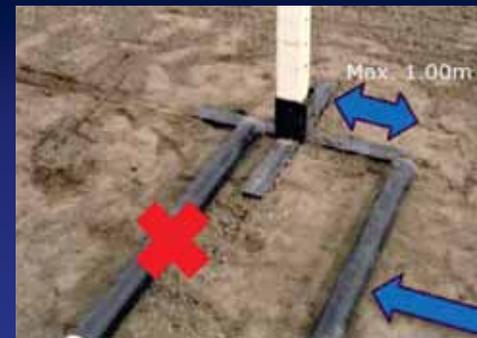
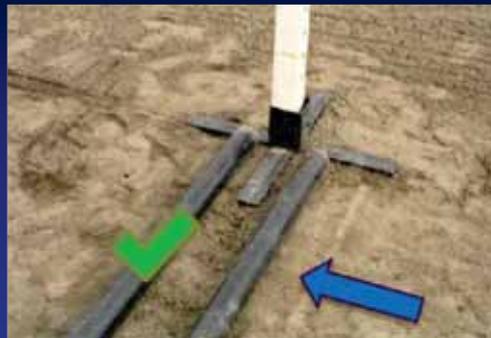


✓



# VIII. Warm up jumping

Si des barres au sol sont utilisées, elles doivent être placées à 1,00 m du front de l'obstacle, et à égales distances de celui-ci



# VIII. Warm up jumping

Si un obstacle est franchi au pas, la barre ne peut être surélevée



X



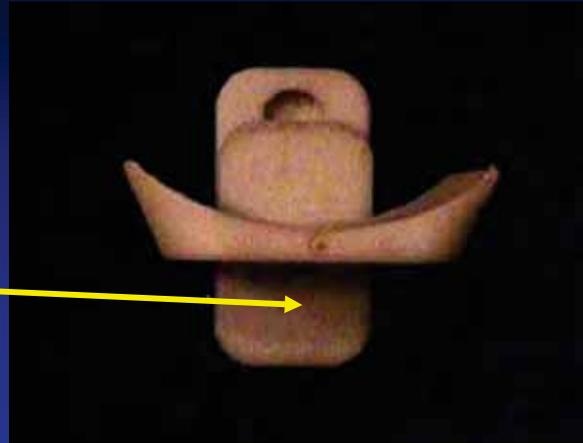
X



# VIII. Warm up jumping

Cuillers de sécurité obligatoires sur partie arrière des oxers

Vérifier ouverture  
vers le bas



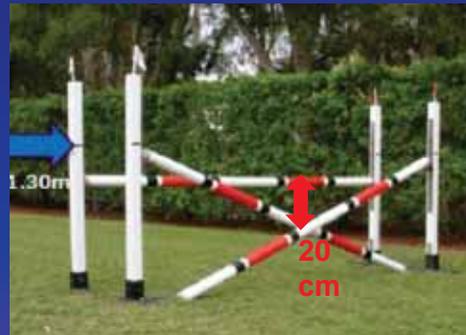
Profondeur  $\geq 20\text{mm}$  et  $\leq 25\text{mm}$  (art. 552.1 du règlement FEI)

!!! Différence avec discipline jumping :  
En jumping pur, profondeur  $\geq 18\text{mm}$  et  $\leq 20\text{mm}$  (et max 18mm pour cuiller de sécurité / barre arrière des oxers)



# VIII. Warm up jumping

Les barres placées en croix ne peuvent dépasser 1,30m



# VIII. Warm up jumping

Divers



# VIII. Warm up jumping

Divers



✓



✗



# IX. Rapport du Chief Steward

## Modèle rapport CNC/CCC

1

Rapport du Chief Steward			
Concours :	Dates :		
Chief Steward :			
Nombre d'assistants-stewards officiels :			
Nom des assistants-stewards officiels :			
Assistants fournis par le C.O. :			
- Pour le dressage :			
- Pour le jumping :			
- Pour le cross :			
- divers :			
<b>I. Administration</b>			
1. La communication était-elle satisfaisante	avec le C.O. ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	avec le délégué technique ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	avec le Jury de terrain ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
2. Y avait-il suffisamment d'assistants bénévoles fournis par le C.O.		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
3. Les moyens de communication mis à la disposition des stewards étaient-ils satisfaisants ?		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
4. Le catering (nourriture, boissons) et le cas échéant l'hébergement étaient-ils satisfaisants ?		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non



# IX. Rapport du Chief Steward

## Modèle rapport CNC/CCC

2

II. Matières vétérinaires			
1. Un vétérinaire était-il présent sur place pendant toute la durée du concours ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
2. Un maréchal-ferrant était-il présent sur place pendant toute la durée du concours ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	

III. Boxes			
1. Les boxes mis à disposition des participants étaient-ils satisfaisants ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> N/A
2. Avez-vous pu disposer d'une liste / d'un plan d'allocation des boxes établie par le C.O. ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> N/A

IV. Aires d'échauffement			
1. Les paddocks d'échauffement étaient-ils satisfaisants	pour le dressage ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	pour le saut d'obstacles ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	pour le cross ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
2. Étaient-ils sous la surveillance de stewards (officiels/bénévoles) ?	pour le dressage ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	pour le saut d'obstacles ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	pour le cross ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non




# IX. Rapport du Chief Steward

## Modèle rapport CNC/CCC

4

VIII. Recommandations pour améliorations (à discuter, si possible, avec le Délégué Technique)

Signature

Nom, prénom :  
Date :

à transmettre, dans les huit jours suivant le concours, par fax ou e-mail à la L.E.W.B. (charline.catoui@lewb.be ou catherine.gillain@lewb.be) et, pour les concours nationaux, à la F.R.B.S.E. (diana.steenacker@equibel.be)





# IX. Rapport du Chief Steward

## Rapport CCI

CHIEF STEWARD REPORT

AEI EVENTING

### CHIEF STEWARD REPORT

**IMPORTANT**  
Please send this document within 10 days of the Event's conclusion to the Event's Technical Delegate or send by e-mail to FEI-CCI at [ccis@equestria.com](mailto:ccis@equestria.com).  
**NOTE:** As of January 2024, kindly note that you are also responsible for filling in and submitting your Key Event Requirements responses on the KER platform.

**EVENT DETAILS**

Event name / Country \_\_\_\_\_  
Levels / Categories \_\_\_\_\_  
Date \_\_\_\_\_  
Chief Steward \_\_\_\_\_  
Number of Stewards (including Chief Steward and Stable Manager) \_\_\_\_\_  
Assistant Chief Steward \_\_\_\_\_  
Assistant Stewards \_\_\_\_\_

Any comments on Assistant Stewards? \_\_\_\_\_

---

AEI - NO - Comments

**ADMINISTRATION**

- Were you a member of the Organising Committee?
- Was the communication with the Organising Committee satisfactory?
- Was the communication with the Technical Delegate satisfactory?
- Were accommodations, meals and communication tools for Stewards satisfactory?
- Have enough Assistant Stewards been appointed for the Event?
- If there was a Stable Manager, was the communication satisfactory?

**VETERINARY MATTERS**

- Was the horse inspection area satisfactory?
- Was there a Training Veterinarian available (24h a day)?
- Were there isolated boxes in the stables for HDP?

© Copyright FEI - 2024

CHIEF STEWARD REPORT

AEI EVENTING

AEI - NO - Comments

**STALLING FACILITIES**

- Were all horses stabled on site? If not, how was rehousing organised?
- Were the stabling facilities satisfactory?
- If applicable, was the stables security satisfactory?
- Was a provisional list of allocated stables drawn up by the OCT?

**PRACTICE AREAS**

- Were the practice areas described adequately at all times when officially opened?
- Was a practice/technical area timetable established and communicated to the athletes?
- Were practice areas' lighting and fences adequate?

**INCIDENTARY ASPECTS**

- Did you have to report any incidents to the Ground Jury? If yes, please attach a copy of the report.
- Did you have to lodge any complaints? If yes, please give details.

**JUMPING**

- Was a jump and barrier control control set?
- Was the FEI Veterinary Delegate's consent fully met?

Anything unusual with regards to SACK / equipment? \_\_\_\_\_

Were there any other unusual incidents? If yes, please attach report. \_\_\_\_\_

**GENERAL IMPRESSION OF EVENT:**

\_\_\_\_\_

**ANY ADDITIONAL COMMENTS OR RECOMMENDATIONS:**

\_\_\_\_\_

© Copyright FEI - 2024



# X. "Key Event Requirements"

## Notion introduite en 2023 lors du forum FEI

14 critères auxquels les concours internationaux doivent répondre, en accord avec les différents règlements :

- règlement vétérinaire : 10 critères relatifs aux écuries (dimensions sécurité, contrôle des accès, disponibilité d'eau, ... ) et aux inspections vétérinaires
- règlement général : 1 critère relatif aux prestations du service médical
- règlement de la discipline : 3 critères relatifs au terrain de concours, à l'état du sol, à la disponibilité d'aires d'entraînement, ...

Réponses à introduire sur la plateforme FEI ad-hoc : si un critère n'est pas respecté → action automatique via la Fédération nationale



# X. "Key Event Requirements"

Notion introduite en 2023 lors du forum FEI

## 14 KERs

- |   |                                      |    |   |
|---|--------------------------------------|----|---|
| 1 | Event biosecurity                    | 8  | Fire precautions & safety procedures in Stables |
| 2 | Veterinary services & facilities     | 9  | Stable area circulation                         |
| 3 | Stable cleanliness and disinfection  | 10 | Horse inspection                                |
| 4 | Stable security & access control     | 11 | Medical services                                |
| 5 | Stable size                          | 12 | Field of Play                                   |
| 6 | Stable ventilation                   | 13 | Adequate availability to training/schooling     |
| 7 | Drinking water for horses in Stables | 14 | Footing   |

FEI



# X. "Key Event Requirements"

## Notion introduite en 2023 lors du forum FEI

On peut y ajouter d'autres critères auxquels les concours devraient répondre, sur base des attentes des personnes concernées :

- accès wi-fi (affichage en temps réel des listes de départ et des résultats, ...)
- accès à des présentations powerpoint (plan du site, ...)
- disponibilité de boissons fraîches à proximité des écuries
- toilettes et douches (nombre, localisation, propreté, ...)
- arrivée et départs des chevaux (accessibilité, coordination, ...)
- catering (qualité, prix, horaires, ...)
- accessibilité du site pour moins valides



# X. "Key Event Requirements"

Notion introduite en 2023 lors du forum FEI

## Top 20 – room for improvement...

1	WiFi access, screen(s) covering FoP, running order, & results	11	Horse arrivals and departures (coordination, access)
2	Access to power points	12	Storage (tack/horse equipment, feed, & bedding)
3	Showers (number, location, warm water availability)	13	Event catering (quality, frequency/access)
4	Wash areas (number of places, water pressure)	14	Isle width
5	Refreshments in Stable area	15	Cleanliness & biosecurity
6	WCs (number, location, cleanliness)	16	General riding/hacking/exercise/grazing
7	Security & access control	17	Assistance on arrival (parking, accreditation, etc.)
8	Lunging area (size, layout)	18	Training areas (number of, size, layout)
9	Ventilation, lighting, & temperature control	19	Warm-up (size & proximity to FoP)
10	Footings in the stable area (firm, even, rubber mats)	20	Wheelchair accessibility

Green – standard driven by expectation  
Red – standard defined/part-defined by regulation



# XI. Exemples rencontrés

Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?



# XI. Exemples rencontrés

Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?



# XI. Exemples rencontrés

Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?



# XI. Exemples rencontrés

Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?



# XI. Exemples rencontrés

Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?



# XI. Exemples rencontrés

## Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?  
A quoi faut-il être attentif ?



# XI. Exemples rencontrés

## Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?

A quoi faut-il être attentif ?



# XI. Exemples rencontrés

## Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?

A quoi faut-il être attentif ?



# XI. Exemples rencontrés

## Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?

A quoi faut-il être attentif ?



# XI. Exemples rencontrés

Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?



# XI. Exemples rencontrés

Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?



# XI. Exemples rencontrés

Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?



# XI. Exemples rencontrés

Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?



# XI. Exemples rencontrés

Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?



# XI. Exemples rencontrés

## Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ? Si oui, pour quelles épreuves ?



# XI. Exemples rencontrés

Qu'en pensez-vous ?

Autorisé ou non ?



# Annexe : Vaccinations

(art. 6 du règlement vétérinaire)

Vaccination contre la grippe équine seule obligatoire en Belgique (actuellement)

a) Pour les chevaux vaccinés pour la 1<sup>ère</sup> fois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024

- Primo-vaccination : 2 injections espacées de 21 à 92 jours
- Booster : 3<sup>ème</sup> injection dans les 7 mois après administration de la 2<sup>ème</sup> injection  
*N.B. Par dérogation, booster non obligatoire pour les chevaux en ordre de primo-vaccination au 31/12/2016*
- Rappels annuels (max. 365 jours après injection précédente)

Remarques :

- Dernière dose injectée **au maximum 6 mois et 21 jours** avant la compétition
- **Pas d'injection autorisée** durant les 7 derniers jours précédant la compétition



# Annexe : Vaccinations

(art. 6 du règlement vétérinaire)

Vaccination contre la grippe équine seule obligatoire en Belgique (actuellement)

b) Pour les chevaux vaccinés pour la 1<sup>ère</sup> fois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

- Primo-vaccination : 2 injections espacées de 21 à **60 jours**
- Booster : 3<sup>ème</sup> injection dans les **6 mois et 21 jours** après administration de la 2<sup>ème</sup> injection
- Rappels annuels (max. 365 jours après injection précédente)

Remarques :

- Dernière dose injectée au maximum 6 mois et 21 jours avant la compétition
- Pas d'injection autorisée durant les 7 derniers jours précédant la compétition



